ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
info@acg.ch - www.acg.ch

communes genevoises

Département du développement
économique
Monsieur Pierre Maudet
Conseiller d'Etat
Case postale 3962
1211 Genève 3

Carouge, le 5 février 2019

Concerne : Projet de loi modifiant la loi sur le tourisme (LTour I 1 60)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre lettre du 12 décembre 2018, relative à l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Notre Comité s'est penché sur le projet de loi soumis à notre consultation lors de sa séance du 4 février 2019.

En l'espèce, il a accueilli favorablement le maintien du siège réservé aux communes genevoises au sein du Conseil de fondation.

Pour le surplus, l'abandon de l'organisation d'événements de grande ampleur au profit d'un recentrage des activités de la fondation sur la promotion de Genève comme destination touristique lui est apparu opportun, en tant qu'il s'agit de la mission première de la Fondation.

Considérant ce qui précède, nous portons à votre connaissance que notre organe exécutif a décidé de préaviser favorablement ce projet de loi.

Vous remerciant d'avoir bien voulu consulter les communes sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général	Le Président
Alain Rütsche	Xavier Magnin